

Informations de base	
2021/2890(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couvrir Complétant 2013/0136(COD) Subject 3.10.04 Elevage et production animale 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		
	Commission pour avis		Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/09/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)06725	
21/09/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
06/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/10/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
30/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2890(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué

Modifications et abrogations	Complétant 2013/0136(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/07194

[Portail de documentation](#)

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)06725	21/09/2021	
Document annexé à la procédure	C(2023)0337	11/01/2023	
Document annexé à la procédure	C(2024)7699	29/10/2024	